

12 Juin 2023

Le gouvernement prêt à revaloriser les salaires des fonctionnaires

SOCIAL

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques va annoncer des mesures de revalorisation pour les quelque 5,7 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux.

Leïla de Comarmond

Il les avait tous vus en tête-à-tête à la fin mai. Comme il s'y était alors engagé, Stanislas Guerini reçoit ce lundi après-midi tous les syndicats,

cette fois-ci ensemble, avec au menu un sujet très attendu : les rémunérations. Il leur avait dit espérer annoncer des mesures « dans le courant du mois de juin ». C'est le scénario d'une réunion conclusive avec de premières décisions applicables dans la foulée qui l'a emporté.

Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et les fédérations de fonctionnaires sont au moins d'accord sur une chose : il y a urgence à prendre des mesures salariales pour les quelque 5,7 millions d'agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Les représentants de ces derniers l'ont écrit il y a quelques semaines et la déclaration intersyndicale qui sera lue en début de réunion le sou-

lignera de nouveau, de même que les différentes interventions.

Mesure immédiate

« On demande une mesure immédiate au 1^{er} juillet », insiste Luc Farré, le numéro un de l'Unsa-Fonction publique. « Une mesure générale et un effort particulier pour les bas salaires », précise Benoît Teste, son homologue de la FSU. « C'est un enjeu de pouvoir d'achat, mais aussi d'attractivité », alors que les difficultés de recrutement ont conduit à une baisse des effectifs de l'Etat en 2022 de près de 6.000 emplois, insiste la secrétaire générale de la CFDT-Fonction publique, Mylène Jacquot.

L'an dernier a marqué une rupture. Après cinq ans de gel avait été

annoncée une revalorisation de 3,5 % de la valeur du point de la fonction publique, qui sert de base au traitement des agents, au 1^{er} juillet 2022. Une nouvelle hausse de la valeur du point devrait être annoncée par le ministre de la Fonction publique, qui aura vu les représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers juste avant sa réunion avec les syndicats. Elle sera cependant inférieure à 2022 – un syndicaliste évoque la « rumeur d'une hausse de 1 % à 1,5 % » – mais complétée par des augmentations forfaitaires avec un effort particulier sur les bas salaires, plus affectés que les autres par l'inflation.

A l'attribution d'un nombre de points représentant quelques dizai-

nes d'euros par mois pour tous les agents, quel que soit leur niveau de rémunération, s'ajoutera un geste supplémentaire pour les agents les moins bien payés. Le cumul de ces deux mesures aura l'avantage de ne pas écraser encore plus les grilles salariales, déjà bousculées par la multiplication des revalorisations du SMIC.

Autre nouveauté : la moitié des fonctionnaires (y compris les enseignants) payés en dessous du salaire médian devrait bénéficier d'une prime de pouvoir d'achat pour 2023, variable selon le niveau de rémunération. La hausse du remboursement du forfait de transport collectif, de 50 % à 75 %, serait aussi dans les tuyaux. Tout comme la revalori-

sation de certains frais de mission. Le coût du train de mesures qui sera annoncé ce lundi sera scruté par les syndicats, avec pour référence les 7,5 milliards d'euros en année pleine de la hausse de 3,5 % du point de 2022. Cela leur donnera une indication de la capacité de Stanislas Guerini à obtenir des marges de manœuvre budgétaires pour le grand chantier qui s'ouvrira à la rentrée sur la refonte des carrières des fonctionnaires. « On aura des difficultés à s'engager dans cette redéfinition avec le ministre s'il n'a pas réussi à gagner des arbitrages suffisants sur les salaires au profit des fonctionnaires », avertit Christian Grollier, le secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires FO. ■

Dans la fonction publique, le vieillissement allonge la durée des arrêts

LOUISE DARBON  @lcuisse_dbn

Entre le secteur privé et la fonction publique, le paysage est bien différent. Le secteur public est à la fois plus féminin et plus âgé en moyenne. Si l'on compte 46 % de femmes parmi les salariés du privé, elles sont 63 % parmi les agents publics, selon le rapport annuel sur l'état de la fonction publique pour 2022 publié par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Quant à la pyramide des âges, elle est, elle aussi, différente en fonction des secteurs. L'âge moyen est en effet plus élevé dans le secteur public (44 ans) que dans le secteur privé (42 ans), avec 35 % d'agents de la fonction publique de plus de 50 ans pour seulement 30 % d'employés de cette tranche d'âge dans le privé.

Cette démographie différente n'est pas sans conséquence sur l'absentéisme chez les fonctionnaires. Leur durée d'absence moyenne pour raison de santé – une catégorie qui inclut les maladies mais aussi les congés pour en-

fant malade ou accident du travail – atteignait en moyenne 12,5 jours par an en 2021.

Le rapport de la DGAFP indique à la fois que « le nombre moyen de jours d'absence est plus élevé pour les femmes que pour les hommes » et que « la durée des absences augmente avec l'âge ». Or, entre 2011 et 2020 – alors que la part des fonctionnaires de moins de 30 ans est restée stable –, celle des plus de 50 ans a augmenté de 6 points.

Durée moyenne de 51 jours dans la territoriale

Dans le versant territorial de la fonction publique, versant le plus âgé du secteur avec un âge moyen de 46 ans, cela se traduit par une durée moyenne des arrêts en hausse depuis 2018 et qui atteint 51 jours en 2021, selon le panorama de la qualité de vie au travail et de la santé des agents dans les collectivités territoriales établi par Sofaxis. Quant à la gravité des absences, elle suit également une trajectoire à la hausse, portée « principalement par le vieillissement sur des métiers à forte pénibilité ».

Des phénomènes dont la tendance se renforce et qui sont accompagnés d'une crise d'attractivité de la fonction publique. Car on dénombre autour de 60 000 postes vacants dans le secteur, qui peinent à trouver preneur. « Il y a un sentiment de perte de sens, des difficultés à se retrouver dans les valeurs du service public qui démotivent les jeunes, avec à la clé de l'absentéisme et des démissions », expliquait le président de la Mutualité fonction publique, Serge Brichet, au *Figaro* il y a quelques mois.

Face à ce nœud de problématiques que sont le vieillissement, la pénibilité et la perte d'attractivité, le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guerini, s'est engagé à réformer profondément la fonction publique. Notamment via le comité interministériel pour la transformation publique. Réuni par Élisabeth Borne début mai, il s'engage à « améliorer le quotidien des agents et leurs conditions de travail » via le programme Fonction Publique+ qui verra le jour dans toutes les administrations avant la fin de l'année 2023. ■

La fracture sociale persiste en France, selon l'Observatoire des inégalités

Dans son dernier rapport, publié jeudi, l'organisme dresse le portrait d'un pays où les écarts de niveau de vie entre plus aisés et plus modestes ne faiblissent pas, voire s'accroissent

L'objectif est de « *comprendre la société française, sans chercher à noircir le tableau, ni à l'enjoliver* », prévient l'Observatoire des inégalités dans l'avant-propos de son rapport 2023 sur les inégalités en France. Publié jeudi 8 juin, le document d'environ 150 pages décrit pourtant la réalité d'une fracture sociale dans une France où « *les inégalités entre les classes sociales demeurent aiguës* ». « *Ce rapport s'inscrit dans un contexte paradoxal, avec, d'un côté, une amélioration de l'emploi depuis 2015 et, de l'autre, une forte inflation et un risque de déclassement pour les salariés peu qualifiés qui subissent de fortes pertes de pouvoir d'achat* », développe Louis Maurin, directeur de cet organisme indépendant.

Il est encore difficile d'analyser les effets de cette inflation et même ceux de la crise due au Covid-19, les données pour 2020 ayant été publiées mais non validées par l'Insee car recueillies dans des conditions dégradées. Mais, selon le rapport, les inégalités n'ont pas explosé et l'écart de niveau de vie minimum des 10 % les plus riches est resté environ 3,28 fois plus élevé que le niveau

de vie maximum des 10 % les plus pauvres en 2020. Les inégalités de patrimoine se sont en revanche accentuées : les 10 % des ménages les plus fortunés possèdent 47 % de l'ensemble du patrimoine des ménages en 2021 (41 % en 2010).

« Accumulation des rancœurs »

Cette fracture sociale est visible dès le plus jeune âge, à l'école primaire. « *Nous avons un système scolaire marqué par un élitisme social, qui favorise davantage les enfants de diplômés que les autres* », dénonce Louis Maurin. Entre le CP et le CM2, environ 70 % des élèves en difficulté en français ou en mathématiques améliorent leurs résultats lorsqu'ils appartiennent à un milieu très favorisé, contre 42 % dans l'extrême inverse. Les enfants d'ouvriers sont ensuite sous-représentés en lycée général ou technologique (19 %) et sur les bancs de l'université (10 %), où les enfants de cadres sont trois fois plus nombreux. « *L'enseignement supérieur s'est ouvert à un plus grand nombre d'élèves, mais cela a beaucoup plus bénéficié aux enfants de cadres qu'aux enfants d'ouvriers* », conclut le rapport sur ce thème.

Ces inégalités se répercutent dans le monde du travail : 17 % des ouvriers peu qualifiés sont au chômage, soit un taux 4,5 fois supérieur à celui des cadres. Pour autant, il faut noter une baisse de ce pourcentage depuis 2011. Le rapport note « *une amélioration générale réelle* » concernant une diminution du taux de chômage, même si « *ce résultat est en partie lié à un bond de l'apprentissage et à la création d'emplois de mauvaise qualité* », nuance-t-il dans le même temps. Pour Louis Maurin, la question est surtout de savoir comment cette courbe du chômage évoluera. « *Depuis les années 1980, on a vécu des périodes de baisse suivies d'une certaine forme de remontée. Il faudrait s'attendre à un important renforcement des tensions sociales si c'est le cas dans les années à venir* », prévient le directeur.

Cette fracture sociale s'illustre aussi en dehors de la sphère professionnelle. Bien que les conditions de logement continuent de s'améliorer, les plus modestes ont plus de difficultés à chauffer leur habitation et se plaignent davantage du bruit de la rue ou des voisins que les plus aisés. Ces derniers

vont davantage au théâtre ou à des concerts, partent plus en vacances, font plus de sport. Au bout du compte, cet écart de conditions matérielles de vie et de travail a un réel effet sur l'espérance de vie. « *Un ouvrier âgé de 35 ans peut espérer vivre jusqu'à 77,6 ans. Un cadre peut compter sur six années de vie supplémentaires, dont cinq années de retraite en plus qu'un ouvrier* », selon les estimations de l'Observatoire des inégalités.

Moins visibles au Parlement ou dans les médias, ouvriers et employés pourraient avoir « *un sentiment de déclassement et l'impression de ne pas participer à la marche du progrès* », bénéficiant à « *une France d'en haut* », alerte Louis Maurin. Le directeur de l'organisme appelle à une remise en question de la part des élus de tous bords politiques sur ces questions. Le rapport souligne d'ailleurs une « *accumulation des rancœurs* » face à « *la surdité du pouvoir aux demandes sociales* », « *l'hypocrisie du côté des plus favorisés qui refusent la remise en cause de leurs privilèges* » et des « *classes dirigeantes françaises qui préfèrent jouer avec le feu électoral* ». ■

ROBIN RICHARDOT

Le Monde